



## Enfant majeur charge déductible hors forfait de 3359

Par **spidili**, le **21/05/2013** à **21:48**

bonsoir,

mon enfant de 22 ans, sans emploi (travail intérim (un peu !!), chez moi et plus étudiant en 2012.

je ne peux plus le déclarer à charge.

je vais donc déduire une pension forfaitaire de 3359 €.

ma question est la suivante :

puis je rajouter (en ne dépassant pas 5698 €) les frais de téléphone, d'assurance voiture ??

je vous remercie de votre aide